

VERSION 6.3

- INTERFACE
- EVOLUTIONS LIÉES AU CHÔMAGE INTERMITTENT
- DSN MENSUELLE
- MOTEUR DE CALCUL
- ENVOI PAR MAIL
- AUTRES NOUVEAUTÉS

↘ INTERFACE

sPAIEctacle 6.3 intègre une nouvelle barre d'outils. Elle comporte 8 nouveaux raccourcis et 2 fonctionnalités nouvelles.



REMARQUE

Contrairement aux versions antérieures, cette barre d'outils n'est plus masquable.

Deux icônes ont été supprimées, celle des chiffres clés sur la barre d'outils et celle des listes en mémoire sur les listes.



RENOVI

Pour découvrir en vidéo la nouvelle barre d'outils, rendez-vous sur la page Vidéos de votre espace clients :

<https://www.ghs.fr/type-videos/webinaires/>

• Nouveaux raccourcis de la barre d'outils

La barre d'outil intègre 8 nouveaux raccourcis vers des listes ou fonctionnalités déjà existantes dans les versions antérieures.



→ Liste de événements (l'icône indique la date du jour)



→ Liste des Pense-bêtes (une puce indique le nombre de rappels à traiter)



→ Liste des numéros d'objet



→ DSN mensuelle



→ Gestion des exports



→ Récapitulatif des paies



→ Livre de paie



→ Récapitulatifs spécifiques

• Notifications



Une icône *Notifications* permet à sPAIEctacle ou à GHS de vous alerter sur la publication d'un Courrier Privilège, la sortie d'une nouvelle version du logiciel ou encore la survenue d'un problème sur la plateforme net-entreprises. La cloche se balance pour signaler une nouvelle notification et porte une pastille dont le chiffre indique le nombre de notifications non lues.

Une fiche dédiée de l'aide en ligne vous permet de découvrir plus en détail cette nouvelle fonctionnalité : <https://www.ghs.fr/support/aide/56603460/index.htm#t=Notifications.htm>

• Aide en ligne



Un bouton *Aide* permet d'accéder directement à l'aide en ligne de sPAIEctacle. Par défaut, l'aide s'ouvre sur la fiche relative à la fenêtre active au moment où vous cliquez sur l'icône.

↘ EVOLUTIONS LIÉES AU CHÔMAGE INTERMITTENT

• Certification sociale

The screenshot shows the 'Société' window with the 'Divers' tab selected. The 'Certification sociale' field is highlighted with a red box, containing the value 'CSXXXX-AAAAAMM'. Other fields include 'Abattement pour frais professionnels' (Au choix du salarié), 'Valeurs par défaut' (Heure début de contrat: 09.30), 'Congés payés' (Début d'exercice: Juin), 'N° paie suivant' (7), 'Attestation Assedic permanent' (N° d'ordre suivant: 3), 'Attestation Assedic intermittent' (Agrément AEM: E012), 'Licence de spectacle' (N°:), 'Label prestataire' (N°:), 'Congés Spectacles' (N° suivant: 1 005), 'Signature électronique' (Identifiant, Mot de passe, 80% de vos contrats signés en), and 'Identifiants de connexion' (Net-entreprises, Siret, Nom, Prénom, Mot de passe).

Pour les entreprises techniques au service de la création et de l'événement - secteur audiovisuel et cinéma, l'emploi de techniciens intermittents nécessite l'obtention d'une certification sociale.

Dans l'optique de la mise en place de l'AEM V5, sPAIEctacle 6.3 permet de saisir le numéro de Certification sociale.

Le numéro peut être saisi sur l'onglet *Divers* de la fiche *Société*.



Pour plus de renseignements sur la certification sociale, consulter le [site de la Commission Nationale de la Certification Sociale](#).

• Nouveaux contrôles

Pour les paies de techniciens intermittents, sPAIEctacle 6.3 intègre de nouveaux contrôles DSN.

- si votre code IDCC est 2717 et votre code APE 5911C, 5912Z ou 5920Z le n° de certification sociale doit être renseigné
- si votre code IDCC est 2717 et votre code APE 9002Z le n° de label prestataire doit être renseigné
- si votre code IDCC est 1285, 3090, ou 1790 un n° de licence de spectacle doit être renseigné
- si votre code IDCC est différent de 1285, 1790, 1922, 2411, 2412, 2642, 2717, 2770, 3090 et 3097 le n° de licence de spectacle doit être renseigné



REMARQUE Si la coche "Organisateur occasionnel" est cochée sur l'onglet Divers de la fiche Société, ces contrôles ne sont pas effectués.

• Modèle de courrier

sPAIEctacle 6.3 propose un nouveau modèle de courrier "Accord pour déduction forfaitaire spécifique".

Ce nouveau modèle ne fait plus mention des droits chômage réduits puisque les cotisations chômage intermittent sont désormais calculées sur une base non abattue.

La mise à jour en version 6.3 inactive automatiquement le modèle de courrier "GHS-AccordDeducForfait" et crée un nouveau modèle : "GHS-AccordDeducForfait2017".

↳ DSN MENSUELLE

• CVAE

Les entreprises assujetties à la CVAE doivent déclarer en DSN mensuelle les dates de leur exercice comptable. sPAIEctacle 6.3 intègre cette évolution.

➡ **RENOVI** Pour plus de renseignement sur la CVAE, reportez vous au courrier privilège d'octobre 2017 ou contactez votre SIE.

Type retenue	Caisse	N° affiliation / Réf.	Périodicité	Paiement / Options
Urssaf	Urssaf Ile-de-France	75123456789123456789	Trimestre	DUCS EDI - DSN (virement)
Chômage Int.	Pôle Emploi services	80001234567	Mois	DUCS EDI (prélèvt SEPA) - ...
Chômage Perm.	Pôle Emploi	12345678	Rattaché ...	Urssaf
Audiens	AUDIENS	951236	Trimestre	DUCS EDI - DSN (prélèvt SEPA)
Arrco				
Agirc				
Prévoyance				
Santé	Ma Mutuelle		Trimestre	DSN (réglt par chèque)
Congés Sp.	Congés Spectacles	32873001X	Rattaché ...	Audiens - Export certificats CS
Afdas	AFDAS		Année	
	(aucune)		(pas de déclaration)	

DSN Société en DSN A partir des paies du 01/01/17 Code commune INSEE (si transport)

CICE Société bénéficiaire du CICE Soumise partiellement à l'impôt

Taxe sur salaires Société soumise à la taxe sur salaires Abattement des associations

CVAE Société assujettie à la CVAE Début exercice comptable Janvier

DADS-U Fraction de déclaration (uniquement si plusieurs DADS-U) Janvier

Sur l'onglet *Caisses* de la fiche *Société* une coche "CVAE - Société assujettie" permet de signaler l'éventuel assujettissement de la Société.

Un menu déroulant permet alors de préciser le mois de "Début exercice comptable".

Si l'option est cochée, la DSN mensuelle indique que la Société est assujettie et précise les dates de l'exercice comptable.

L'information sur l'assujettissement (oui/non) est reprise dans le bloc "Assujettissements fiscaux" du document de contrôle de la DSN.

➡ **REMARQUE** Pour les fichiers de données multi-sociétés, ces deux champs peuvent être mis à jour par import/export.

• Autres assujettissements fiscaux

Les autres assujettissements fiscaux sont à déclarer dans la DSN de décembre. sPAIEctacle 6.3 intègre automatiquement ces informations dans la DSN.

Le bloc "Assujettissements fiscaux" du document de contrôle de la DSN de décembre indique l'assujettissement et la base à déclarer pour les prélèvements suivants :

- Taxe d'apprentissage
- Effort construction
- Formation continue [avec détail des bases CDI/CDD (hors intermittents), CDD uniquement et Intermittents]
- Taxe sur les salaires [avec détail des différentes bases]

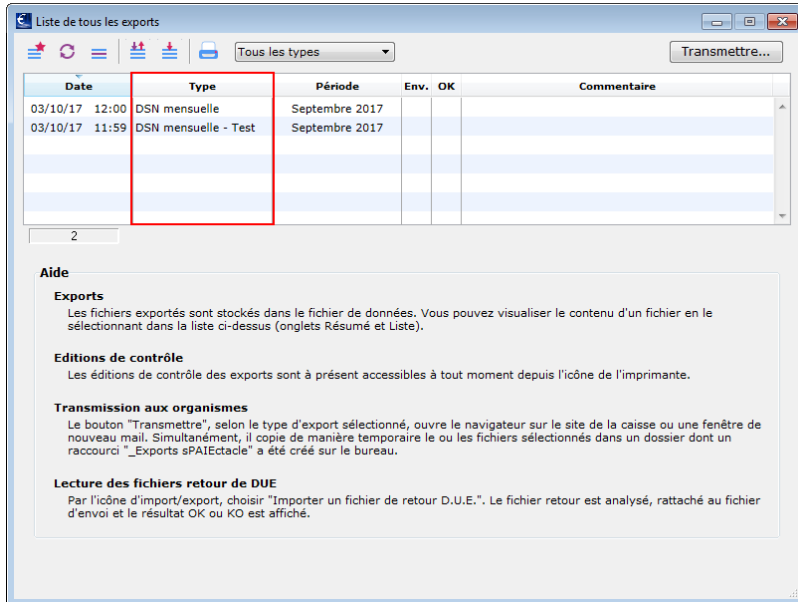
! **ATTENTION** La DSN ne comporte pas de règlement et ne se substitue aux déclarations annuelles à faire par ailleurs.

• Nouveaux contrôles

sPAIEctacle 6.3 intègre plusieurs nouveaux contrôles.

En particulier, pour un code DUCS Urssaf pour lequel sont attendues des bases plafonnées et déplafonnées (par exemple le code 312 des artistes) sPAIEctacle vérifie la présence des différentes lignes agrégées. Si une des bases attendues est manquante, l'erreur suivante est affichée : "Code DUCS 312 n'ayant pas le nombre de bases (déplafonné/plafonnée/AT) attendues".

• Gestion des exports



Dans la fenêtre *Gestion des exports* (menu *Etats - Gestion des exports*)

la colonne *Type* indique désormais :

→ "DSN mensuelle" pour un fichier réel

→ "DSN mensuelle - Test" pour un fichier test

• Document de contrôle

Le bloc "Total des cotisations déclarées et payées" du document de contrôle de la DSN mensuelle indique désormais, pour chaque organisme dont le mode de règlement est "prélèvement SEPA", le code BIC du compte utilisé pour l'ordre de paiement.

• Autres nouveautés

Pour les entreprises concernées, sPAIEctacle 6.3 permet de déclarer en DSN le versement transport additionnel. Les structures dont le contrat de santé, prévoyance ou retraite supplémentaire, prévoit un règlement par semestre peuvent désormais déclarer cette périodicité en DSN.

• Corrections

sPAIEctacle 6.3 apporte plusieurs corrections aux données envoyées en DSN.

En particulier, la période de rattachement des cotisations de prévoyance et Congés Spectacles est désormais bornée aux dates du contrat. Cette correction évite les erreurs non-bloquantes SIG-17 signalées par net-entreprises.

↳ MOTEUR DE CALCUL

sPAIEctacle 6.3 intègre un nouveau "moteur de calcul" des paies. Cette évolution permet de gérer des cas qui pouvaient jusqu'à présent être bloquants (embauche en CDI d'un stagiaire avec gratification soumise, salarié avec formulaire A1 sur une partie de l'année seulement, ...).

Dans tous les cas, un salarié doit maintenant avoir une et une seule fiche salarié.

↳ ENVOI PAR MAIL

Modification salarié CHEVALIER Benoit

Salarié Paies

Nom CHEVALIER Prénom Benoit Matricule chb

Civilité Monsieur Nom naissance Pseudo

Adresse 13, rue Vincent Auriol
25000 BESANCON

Pays Pavs de Nationalité ALBANIE AL

Téléphone 06 15 12 46 61 Mail mail@mail.fr Pas d'envoi par mail des paies

Naissance le 04/07/1954 à Charenton Dépt 94 Pavs

NIR 1 54 07 94 654 123 64 N° Congés Spectacles

+ 65 ans Retraité Fiscalement étranger Situation familiale Célibataire

Champ	Valeur
E-mail	

5/11 Annuler < > OK

Depuis la version 6.2.1 r3, une option "Pas d'envoi par mail des paies" sur l'onglet principal de la fiche *Salarié*, permet d'exclure un salarié de l'envoi par mail des documents de paie.

Lors de l'envoi par mail, les salariés pour lesquels l'option a été cochée, seront exclus de l'envoi et sPAIEctacle affichera l'anomalie suivante :

→ "Salarié ayant refusé l'envoi par mail"

Un double-clic sur l'anomalie permet d'afficher les paies concernées et lancer l'impression papier.

↳ AUTRES NOUVEAUTÉS

• DADS-U norme V01X12

sPAIEctacle 6.3 intègre la DADS-U à la norme V01X12.

Si la DSN se substitue à la déclaration annuelle, une campagne DADS-U 2017 sera quand même mise en place, notamment pour les structures qui ne seraient pas entrées en DSN. Une communication spécifique du service maintenance sera diffusée entre décembre et janvier.

» REMARQUE L'Attestation Assedic permanent (AED) reste pour l'instant à la norme V01X11.

• Tri des catégories salariales

The screenshot shows the 'Ajout paie n° 7' window. The 'Cat. salariale' dropdown menu is open, showing options: 'Cas Général', 'Apprenti -11', 'Ct Pro Exo', 'CUI-CAE', 'CUI-CIE', 'Dirigeant', and 'E101'. 'Cas Général' is selected. Other fields include 'Contrat' (Nouveau), 'Mutuelle' (aucune), 'Profession' (Cas Général), and 'Analytique' (CUI-CAE).

En ajout de contrat comme en ajout de Paie, la liste des Catégories salariales est désormais triée par ordre alphabétique. Seule la catégorie "Cas général" est exclue de ce tri et reste en première position.

Les Catégories mutuelles sont également triées par ordre alphabétique.

The screenshot shows the 'Modification retenue Contribution Solidarité' window. The 'Cat. professionnelle' dropdown menu is open, showing options: 'Cadre', 'Non Cadre', 'Artiste', 'Artiste Cadre', 'Agent Maîtrise', 'Journaliste', 'Pigiste', and 'Catégorie salariale'. 'Catégorie salariale' is selected. Other fields include 'Type retenue' (Urssaf), 'Taux employeur' (0,300%), and 'Code DUCS' (100D RG CAS GENERAL).

Les fiches *Retenue* suivent également ce tri alphabétique, pour les catégories salariales comme pour les catégories mutuelles.

REMARQUE Sur la liste des catégories salariales, le tri par défaut est également alphabétique.

• Liste des courriers et modèles

The screenshot shows the 'Liste de tous les courriers et modèles' window. The table has columns: Date, Salarié, Nom du courrier, AR, Sign., Société, and Salarié. The 'Tous types' dropdown menu is open, showing options: 'Tous types', 'Salarié', 'Contrat', 'Paie', and 'Divers'. 'Salarié' is selected. The table contains several rows of data, including courriers for 'GHS-CDI', 'GHS-CDD', 'GHS-Contrat technicien', 'GHS-Contrat artiste', and 'GHS-CDD'.

Date	Salarié	Nom du courrier	AR	Sign.	Société	Salarié
18/05/17	Paie	GHS-CDI			CP	LECORNNEC Martine
18/05/17	Divers	GHS-CDI			CP	DELCOURT Juliette
18/05/17	Contrat	GHS-CDI			CP	BARBIER Gilles
18/05/17	Contrat	GHS-CDD	Exp.	18/05	CP	PREVOST Virginie
18/05/17	Contrat	GHS-Contrat technicien	Exp.	18/05	CP	BLANCHART Ella
18/05/17	Contrat	GHS-Contrat artiste	Ann.	18/05	CP	LOISEAUX Michel
18/05/17	Contrat	GHS-Contrat artiste	Exp.	18/05	CP	SIMON Alexandre
18/05/17	Contrat	GHS-CDD	Ref.	18/05	CP	DELCOURT Cyndy
18/05/17	Contrat	GHS-CDI	x	18/05	CP	CHEVALIER Benoit

Depuis la version 6.2.1 r3, la liste des courriers comporte trois nouveaux menus déroulants qui permettent de filtrer la liste affichée :

- le premier menu permet de filtrer les courriers et modèles selon leur type
- le second menu permet de filtrer les courriers selon l'état de l'option "Accusé réception"
- le dernier permet de filtrer les courriers par période - par exemple pour avoir les courriers signés au mois de février 2017, choisir "Mois" puis cliquer sur la flèche de gauche jusqu'à voir "Février 2017"


• Import Export

Modification générale

La valeur "[VIDE]" dans un fichier d'import, permet de réinitialiser les données dans une fiche déjà existante. Par exemple, à l'import d'un salarié déjà créé, la valeur "[VIDE]" dans la colonne "Complément adresse" permet de supprimer la seconde ligne d'adresse du salarié.


Import des salariés

A l'import d'un nouveau salarié, si une autre fiche existe avec le même numéro de sécurité sociale, sPAIEctacle 6.3 le signale par une anomalie bloquante.

 **ASTUCE** Avec la version 6.3, à l'import d'un nouveau salarié dont le numéro de sécurité sociale est inconnu, sPAIEctacle va comme en ajout manuel, préremplir le champ avec les informations connues (genre, année, mois et département de naissance).

Import des contrats ou des paies depuis un autre logiciel

Le "Code contrat" et le "Code paie" désormais importables, facilitent l'import depuis un autre logiciel.

 **ATTENTION** S'ils sont utilisés, le "Code contrat" ou le "Code paie" deviennent le seul identifiant de la fiche au moment de l'import. **Pour ne pas "écraser" des fiches par erreur, il est impératif que ce code (généré par l'autre logiciel) soit unique.** Pour les contrats en particulier, nous vous conseillons de ne pas utiliser le tiret (-) dans la colonne "Code contrat", afin de ne pas écraser par erreur une fiche contrat créée manuellement.

 **REMARQUE** Les deux champs sont alphanumériques et sont limités à 15 caractères.

• Écritures comptables

Deux formats d'export sont ajoutés ou modifiés :

- Fiducial (ajout de la version 6.2.1 r3)
- YourCegid (évolution du format dans la version 6.3)

• Autres évolutions

- A la mise à jour en version 6.3, la nomenclature PCS des professions dont la catégorie professionnelle est "Artiste Cadre", bascule automatiquement sur "353c - Cadre artistique et technique du spectacle".
- Le préremplissage du BIC dans la fiche salarié est supprimée.
- Le courrier Déclaration d'impôt (qu'il est possible d'éditer en cliquant sur l'imprimante dans la liste des salariés) ne fait plus mention du nombre d'heures travaillées.
- Les données de l'Etat de paye XML (établissements public) sont corrigées pour les paies en piges (version 6.2.1 r3).
- La déclaration de la retenue à la source des artistes est corrigée pour les artistes fiscalement étranger avec plusieurs paies sur la période (version 6.2.1 r3).